

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 788

3 avril 2013

SOMMAIRE

AP Industries S.A.	37779	Compagnie Foncière et Industrielle S.A.	37812
AP Industries S.A.	37783	Consorts EICH S.à r.l.	37797
Appunti S.à r.l.	37778	Construction Certification S.A.	37798
ARHS developments S.A.	37784	Coralie S.A.	37824
ASA-Bâtiments S.à r.l.	37786	Cufflinks S.A.	37813
Batiplan	37789	DATA AUTOMATION Luxembourg S.à r.l.	37813
Bautech Moritz & Partner Sà r.l.	37789	DCC Euro S.à r.l.	37824
Bellanima Bar Sàrl	37793	DCC Treasury S.à r.l.	37824
B.E.S.T. ING. S.à r.l.	37786	E-Trans GmbH	37824
BGE Management S.à r.l.	37801	Forno S.à r.l.	37811
BG Trading Sàrl	37793	MT Group S.A.	37784
Brahms Chemical Intermediate S.A.	37787	Richards Bay Estate S.A.	37778
Calatayud S.A.	37799	RJS Capital Partners	37779
Camping-Concept Sàrl	37799	Rosbel S.à r.l.	37783
Carshine S.A.	37801	Semper Paratus Investment	37793
Cascadian	37801	SIG S.A.	37795
Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l.	37810	Skymoon Investment S.A.	37784
Chen Ling S.A.	37812	Sogenecomm	37798
Chroma Lux Invest S.à r.l.	37812	Still Life Holding S. à r.l.	37787
Clairvaux Invest SPF - S.A.	37812	Stone S.A.	37799
Classis S.A.	37824	SunEd Reserve Luxco Holdings III	37789
Cockle S.à r.l.	37795	Tectia Licensing S.à r.l.	37810
COGECO Rénovations	37812		
Coiffure Cathy S.à r.l.	37795		

Appunti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.813.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 05/01/2012 sous le numéro L120003267

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026337/11.

(130031837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Richards Bay Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.921.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen "WEEKSVILLE FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à Panama-City,
Marbella, East 53rd Street, MMG Building (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg,
15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir
été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme
suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "RICHARDS BAY ESTATE S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à
L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste. Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B,
sous le numéro 117921, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg,
en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1756 du 20
septembre 2006;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix
(310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les
actions de la Société ("Associée Unique");

d) Que l'activité de la société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet
immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter
et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile
pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle
déclare avoir réglé tout le passif de la société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière
irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé
d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes
pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social
de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille huit cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MORAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. AC/2013/601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021966/56.

(130026455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

AP Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 136.866.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026365/10.

(130032271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

RJS Capital Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 175.058.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le premier février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raffaele Levi Minzi, Financial Advisor, demeurant à L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II, né à Milan, Italie, le 25 décembre 1974.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la fourniture de conseils économiques consistant en la fourniture de services et de conseils sur des questions micro et macro-économique ainsi que dans la gestion de l'administration des affaires, conseils financiers, conseils stratégiques et dans tous les services qui sont étroitement liés ou complémentaires.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "RJS Capital Partners".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EURO 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération

Les 100 (cent) parts ont été souscrites par l'associée unique Monsieur Raffaele Levi Minzi, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EURO 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Décisions de l'associée unique:

Ensuite l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Raffaele Levi Minzi, prénommé.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 12, Boulevard Joseph II.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the first of February.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Raffaele Levi Minzi, Financial Advisor, residing in 1-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II, born at Milano, Italy, on the 25th December 1974.

The appearer announced the formation of a company with limited Habilité ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the provision of economic advice consisting in the provision of services and advice on micro and macroeconomic matters as well as in business administration management, financial advices, strategic advices and in all closely related or complementary services.

The object of the corporation is furthermore the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "RJS Capital Partners" a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EURO 12,500.00 (twelve thousand five hundred euros) represented by 100 (one hundred) shares of EURO 125 (one hundred and twenty-five euros) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and thirteen.

Subscription and Payment

The (100) shares are subscribed by the sole partner Mr Raffaele Levi Minzi, previously named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EURO 12,500.00 (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,200.-.

Decisions of the sole partner

The sole partner has taken the following decisions.

1) There is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Mr Raffaele Levi Minzi, prenamed.

The Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

2) The registered office is established in L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.

The notary has put the attention of the appearer to the fact that the Company needs the required authorizations for exercising the activities described in the purpose of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in French followed by an English version and that in case of divergences between the French and the English text, the French version will be binding.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: R. LEVI MINZI et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5268. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021967/189.

(130026114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

AP Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 136.866.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026366/10.

(130032272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Rosbel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 1, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 115.824.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "COUSINS INVESTMENTS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 42, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119312,

ici dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Xavier BRUNETTI, salarié, demeurant à L2560 Luxembourg, 42, rue de Strasbourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "ROSBEL S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8058 Bertrange, 1, Beim Schlass, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115824, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1256 du 29 juin 2006, et que les statuts ont été modifiés:

- suivant actes reçus par ledit notaire Francis KESSELER:

* en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2056 du 3 novembre 2006,

* en date du 29 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 20 février 2007;

b) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

d) Que la partie comparante, agissant comme associé unique ("Associé Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Associé Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

- f) Que l'Associé Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à son profit;
- g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- h) Que par conséquent tous les gérants actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;
- i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins au siège social de l'Associé Unique à L-2560 Luxembourg, 42, rue de Strasbourg;
- j) Que le mandataire de l'Associé Unique pourra procéder à l'annulation du registre des associés de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. BRUNETTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63398. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021973/56.

(130026312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

ARHS developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 92.986.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ARHS developments S.A.

Pierre Saunier / Jean-François Pitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013026367/13.

(130032159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**MT Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Skymoon Investment S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.316.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of January.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Skymoon Investment S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.316, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, on October 19, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2864 of November 26, 2012, the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting is opened with Mrs Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs. Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mrs. Liga Purina, employee, professionally, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the three million one hundred thousand (3,100,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Change the name of the Company into MT Group S.A. with immediate effect.
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

After duly considering each item of the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change, with immediate effect, the name of the Company into "MT Group S.A."

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend article one of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

" Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "MT Group S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, such persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Skymoon Investment S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.316, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2864 du 26 novembre 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Liga Purina, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les trois millions cent mille (3.100.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «MT Group S.A.» avec effet immédiat.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société en «MT Group S.A.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Dénomination sociale.**

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «MT Group S.A.» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, L. PURINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5246. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021990/98.

(130026655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

ASA-Bâtiments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 34, Z.I. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 74.975.

Les comptes annuels de la société au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant Technique

Référence de publication: 2013026368/13.

(130032360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

B.E.S.T. ING. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 121.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 22/02/2013.

Référence de publication: 2013026373/10.

(130032247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Brahms Chemical Intermediate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brahms Chemical Intermediate S.A.

Référence de publication: 2013026380/10.

(130032293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Still Life Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 143.582.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of Hong Kong "Bergamot Enterprise Limited", established and having its registered office in 13/F Silver Fortune Plaza, 1 Wellington St. Central, Hong Kong,

here represented by Mr Mathieu GANGLOFF, employee, having his professional address in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Still Life Holding S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 143582, has been incorporated pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on December 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 54 of January 9, 2009.

2) That the corporate capital of the Company is set at five million six hundred and eighty-one thousand Euros (5,681,000.- EUR), represented by five million six hundred and eighty-one thousand (5,681,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to record its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation with the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares formally to withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

9) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

10) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their mandates;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg "Bergamot Enterprise Limited", établie et ayant son siège social au 13/F Silver Fortune Plaza, 1 Wellington St. Central, Hong Kong

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Still Life Holding S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.582, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 Décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 54 du 9 janvier 2009.

2) Que le capital social de la Société est fixé à cinq millions six cent quatre-vingt-un mille (5.681.000.- EUR), représenté par cinq millions six cent quatre-vingt-un mille (5.681.000) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l' "Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et, agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

10) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandats;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021995/110.

(130026324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Batiplan, Société Anonyme.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, rue de Bous.

R.C.S. Luxembourg B 46.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 22/02/2013.

Référence de publication: 2013026383/10.

(130032248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Bautech Moritz & Partner Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9421 Vianden, 7, rue Moenchkelterhaus.

R.C.S. Luxembourg B 146.946.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026385/10.

(130032608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

SunEd Reserve Luxco Holdings III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.460.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SunEd Reserve Luxco Holdings III, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 13,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 161.460 (the "Company").

There appeared:

SunEdison Reserve International, L.P., an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 44010 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 135,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 99,450, so as to raise it from its current amount of EUR 13,500 to EUR 112,950, by issuance of 11,050 class B shares, 11,050 class C shares, 11,050 class D shares, 11,050 class E shares, 11,050 class F shares, 11,050 class G shares, 11,050 class H shares, 11,050 class I shares and 11,050 class J shares to the sole shareholder of the Company, to be fully paid-up by capitalisation of part of the share premium of the Company;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,350 so as to reduce it from EUR 112,950 to EUR 111,600;

3. Approval of the Available Amount determined by the managers of the Company;

4. Redemption and cancellation of the 1,350 shares with a nominal value of EUR 1.- each constituting the Company's Class A Shares in accordance with article 10 of the articles of association of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;

6. Miscellaneous;

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-nine thousand four hundred and fifty euros (EUR 99,450), so as to raise it from its current amount of thirteen thousand and five hundred euros (EUR 13,500) to one hundred and twelve thousand nine hundred and fifty euros (EUR 112,950), by creation and issuance to the Sole Shareholder of 11,050 class B shares, 11,050 class C shares, 11,050 class D shares, 11,050 class E shares, 11,050 class F shares, 11,050 class G shares, 11,050 class H shares, 11,050 class I shares and 11,050 class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by capitalisation of part of the share premium of the Company.

Second resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,350) so as to reduce it from its current amount of one hundred and twelve thousand nine hundred and fifty euros (EUR 112,950) to one hundred and eleven thousand six hundred euros (EUR 111,600) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Third resolution

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company as amended) as determined by the board of managers of an amount of three million seven hundred and fifty-three thousand two hundred and seven euros and seventy-nine cents (EUR 3,753,207.79).

Fourth resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company as amended being met, it is resolved to redeem all the 1,350 Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to reimburse the Sole Shareholder of its shareholding in this class of shares, followed by the cancellation of all the 1,350 Class A Shares as follows:

- an amount of one thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,350.-) corresponding to the nominal value of the 1,350 redeemed Class A Shares held by the Sole Shareholder; plus
- an amount of one million one hundred and twenty thousand two hundred and ninety-nine euros and sixty-five cents (EUR 1,120,299.65) as share premium attached thereto.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 111,600 (one hundred and eleven thousand six hundred euros) divided into nine classes of shares consisting of:

- 12,400 (twelve thousand four hundred) class B shares (the "Class B Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class C shares (the "Class C Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class D shares (the "Class D Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class E shares (the "Class E Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class F shares (the "Class F Shares);

- 12,400 (twelve thousand four hundred) class G shares (the "Class G Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class H shares (the "Class H Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class I shares (the "Class I Shares); and
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class J shares (the "Class J Shares);

All these 111,600 (one hundred and eleven thousand six hundred) shares have a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,700.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le sept décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SunEd Reserve Luxco Holdings III, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 13.500 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.460 (la «Société»).

A comparu:

SunEdison Reserve International, L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 44010 Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 13.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 99.450 EUR, pour le porter de son montant actuel de 13.500 EUR à 112.950 EUR, par l'émission à l'associé unique de la Société de 11.050 Parts Sociales de Classe A, 11.050 Parts Sociales de Classe B, 11.050 Parts Sociales de Classe C, 11.050 Parts Sociales de Classe D, 11.050 Parts Sociales de Classe E, 11.050 Parts Sociales de Classe F, 11.050 Parts Sociales de Classe G, 11.050 Parts Sociales de Classe H, 11.050 Parts Sociales de Classe I et 11.050 Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, devant être entièrement libérées par capitalisation d'une partie de la prime d'émission de la Société;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 1.350 EUR afin de le réduire de 112.950 EUR à 111.600 EUR;

3. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;

4. Rachat et annulation de 1.350 parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR chacune composant les Parts Sociales de Classe A de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;

6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 99.450 EUR (quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de 13.500 EUR (treize mille cinq cent euros) à 112.950 EUR (cent douze mille neuf cent cinquante euros) par la création et l'émission à l'Associé Unique de 13.500 EUR à 112.950 EUR, par l'émission à l'associé unique de la Société de 11.050 Parts Sociales de Classe A, 11.050 Parts Sociales de Classe B, 11.050 Parts Sociales de Classe C, 11.050 Parts Sociales de Classe D, 11.050 Parts Sociales de Classe E, 11.050 Parts Sociales de Classe F, 11.050 Parts Sociales de Classe G, 11.050 Parts Sociales de Classe H, 11.050 Parts Sociales de Classe I et 11.050 Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, par capitalisation d'une partie de la prime d'émission de la Société.

Seconde résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.350 EUR (mille trois cent cinquante euros) afin de le réduire de son montant actuel de 112.950 EUR (cent douze mille neuf cent cinquante euros) à 111.600 EUR (cent onze mille six cent euros) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 10 des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de trois million sept cent cinquante-trois mille deux cent sept euros et soixante-dix-neuf centimes (3.753.207,79 EUR).

Quatrième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé de racheter l'ensemble des 1.350 Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR chacune et de rembourser l'Associé Unique à hauteur de sa détention en Parts Sociales de Classe C, suivi de l'annulation de toutes les 1.350 Parts Sociales de Classe A comme suit:

- un montant de mille trois cent cinquante euros (1.350 EUR) correspondant à la valeur nominale des 1.350 Parts Sociales de Classe A annulées et détenues par l'Associé Unique; plus
- un montant de un million cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-cinq centimes (1.120.299,65 EUR) comme prime d'émission y attachée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 111.600 EUR (cent onze mille six cent euros) divisé en neuf classes de parts sociales ainsi composées:

- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces 111.600 (cent onze mille six cent) parts sociales ont une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ 1.700,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.
Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2012. Relation GRE/2012/4686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société.

Junglinster, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021997/190.

(130026440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Bellanima Bar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R.C.S. Luxembourg B 85.491.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/02/2012.

Référence de publication: 2013026387/10.

(130032149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

BG Trading Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 160.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026390/10.

(130032452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Semper Paratus Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.718.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company governed by the laws of Sweden Vikhyddan AB, having its registered office in SE-432 54 Varberg, Kvarnstigen 12 (Sweden), registration number 556874-7975, hereinafter called "the appearer",

here represented by Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, by virtue of a proxy given under private seal on January 14, 2013; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1. The company "SEMPER PARATUS INVESTMENT", a limited liability company (société à responsabilité limitée), (hereinafter called "the company"), established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 114718, has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on February 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 994 of May 20, 2006,

and whose articles have been amended pursuant to a deed of the said notary Jean-Joseph WAGNER, on October 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2276 of December 6, 2006.

2. The company's capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) per share.

3. The appearer is the sole shareholder of the said company.

4. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect;

5. The appearer, as liquidator of the company, also declares that:

- he has realised, received, or will take over all the assets of the company,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- he is responsible for all liabilities of the company whether presently known or unknown;

5. The appearer grants discharge to all the managers of the company;

6. The documents of the company will be kept during five years at the former registered office of the company.

Then the proxyholder presents to the notary the shares which have been cancelled by the proxyholder in the presence of the undersigned notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois de Suède Vikhyddan AB, établie et ayant son siège social à SE-432 54 Varberg, Kvarnstigen 12 (Suède), numéro d'immatriculation 556874-7975, ci-après appelée "le comparant",

ici représentée par Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée le 14 janvier 2013; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. La société "SEMPER PARATUS INVESTMENT", une société à responsabilité limitée, (ci-après dénommée "la société"), établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114718, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 22 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 994 du 20 mai 2006,

et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER, le 13 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2276 du 6 décembre 2006.

2. Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir les actifs de la société,

- que tous les passifs de ladite société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société;

7. Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2013 AC/2013/2980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013022004/93.

(130026495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Cockle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.680.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cockle S.à.r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013026402/11.

(130032062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Coiffure Cathy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 6, Speltzegaass.

R.C.S. Luxembourg B 122.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coiffure Cathy S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013026403/11.

(130032554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

SIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.975.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "SIG S.A.", en liquidation volontaire, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55975, (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "MASSIMA S.A.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 23 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 6 novembre 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par ledit notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1367 du 20 septembre 2002, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale de "GLOBAL EQUITY VENTURES S.A."; et

- par ledit notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 886 du 13 septembre 2005, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale actuelle;

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Le Président désigne Madame Catia CAMPOS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Keimpe REITSMA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 décembre 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation, "UHY Fibetrust S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35966, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente Assemblée;

B) Que l'Assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 18 décembre 2012; la preuve des convocations a été présentée au bureau de l'Assemblée.

C) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure;
3. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée;
4. Conservation des livres et documents de la Société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Divers.

D) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

E) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

F) Qu'il appert de la liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée entend le rapport de "UHY Fibetrust S.à r.l.", prédésignée, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Votes pour: 1.069

Abstentions: 0

Votes contre: 181

En conséquence, la résolution est approuvée.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Votes pour: 1.069

Abstentions: 0
Votes contre: 181
En conséquence, la résolution est approuvée.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'Assemblée.
Votes pour: 1.069
Abstentions: 0
Votes contre: 181
En conséquence, la résolution est approuvée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires et aux créanciers qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Votes pour: 1.069
Abstentions: 0
Votes contre: 181
En conséquence, la résolution est approuvée.

Cinquième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.
Votes pour: 1.069
Abstentions: 0
Votes contre: 181
En conséquence, la résolution est approuvée.
En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. CAMPOS, C. TAILLEUR, K. REITSMA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63346. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013022008/110.

(130026198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Consorts EICH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 55, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Consorts EICH SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013026404/11.

(130032581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Construction Certification S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 145.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Construction Certification S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013026405/11.

(130032593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Sogenecomm, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 70.781.

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «SOGENECOMM» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.781, constituée suivant acte notarié du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 741 du 6 octobre 1999. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire en date du 17 juin 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2367 du 4 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé à l'article cinq (5) des statuts;

3. Acceptation de la démission de M. Romain Thillens, administrateur démissionnaire, décharge et nomination de son remplaçant;

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Deuxième résolution

Le délai fixé dans le cadre du capital autorisé étant expiré, l'Assemblée Générale décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé à l'article cinq (5) des statuts.

En conséquence, les quatrième, cinquième, sixième et septième alinéas de l'article cinq (5) des statuts sont supprimés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENES de son mandat d'administrateur de la Société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Marc LIBOUTON, né le 19 février 1971 à Libramont (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, A. BURUS, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17057. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013022016/68.

(130026468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Calatayud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 103.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026408/10.

(130032134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Camping-Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 37, Akescht.

R.C.S. Luxembourg B 105.765.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026411/10.

(130032367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 93.109.

L'an deux mille douze, le treize decembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée Générale") des actionnaires de la société "STONE S.A." (la "Société"), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93.109, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 4 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations (le "Mémorial C"), numéro 583 du 27 mai 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anna HERMES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Amélie BURUS, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au Studio Luce di Ludergnani Cecchini Pederzoli, Piazza G. Matteotti n. 52 -41121 Modena, Italie;

2. Décision de fixer la date dudit transfert au 1^{er} janvier 2013;

3. Décision d'adopter la nationalité italienne, de transformer la Société en société à responsabilité limitée ("società a responsabilità limitata") et de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois italiennes;

4. Procuration spéciale;

5. Résolutions à prendre en vertu des points 1 à 4 de cet ordre du jour sous condition suspensive de l'inscription de la société auprès des autorités italiennes;

6. Divers.

L'assemblée générale a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au Studio Luce di Ludergnani Cecchini Pederzoli, Piazza G. Matteotti n. 52 - 41121 Modena, Italie, sans dissolution de la Société ni constitution d'une nouvelle société, la Société continuant ainsi son existence.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer la date dudit transfert du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie au 1^{er} janvier 2013.

Troisième résolution

L'assemblée générale a pris acte que suite aux résolutions ci-dessus la Société adoptera la nationalité italienne et sera régie par les lois italiennes.

L'assemblée générale a en outre décidé que la société se transformera en société à responsabilité limitée ("società a responsabilità limitata") italienne après son transfert et que les statuts de la Société seront adoptés par le biais d'un acte séparé qui sera établi par un notaire italien. Dans le cadre de cet acte, les actionnaires seront également amenés à se prononcer sur la composition des différents organes de la Société suite au changement de forme sociale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de donner plein pouvoir et autoriser chaque administrateur agissant individuellement pour prendre toute mesure nécessaire et signer au nom de la Société tous contrats, documents, certificats, instruments et, d'une manière générale de prendre toute mesure nécessaire pour la mise en oeuvre des résolutions qui précèdent, y compris entre autre la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé que les résolutions prises en relation avec les points 1 à 4 de l'ordre du jour sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès des autorités italiennes.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMES, A. BURUS, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16819. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013022021/71.

(130026395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Carshine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergr.

R.C.S. Luxembourg B 54.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 22/02/2013.

Référence de publication: 2013026413/10.

(130032249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Cascadian, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.886.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013026414/11.

(130032487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

BGE Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.097.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December,
Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

THEOLIA SA, a société anonyme incorporated under the laws of France, with a share capital of EUR 90,840,167.60, having its registered office at 75 rue Denis Papin, BP 80199, 13795 Aix en Provence Cedex 3, France, registered with the Register of Companies and Trade of Aix en Provence under number 423 127 281;

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 12, 2012.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BGE Management S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles as set out in article 10.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations, which may include the provision of management services to affiliates in which it has an interest. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders..

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers (the Board)

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented which majority must include the affirmative vote of the class A manager(s). Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager..

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art 16. General Provision.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscriptions and Payments

THEOLIA S.A., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1.250,- EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed unanimously the following resolutions:

1. Mr Fady KHALLOUF, born in Chiah (LBN) on June 27, 1960, with professional address at 75, rue Denis Papin, BP 80199, F -13795 Aix-en-Provence Cedex 3, France is appointed as A manager of the Company, for an indefinite period;
2. Mr Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975, with professional address at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg is appointed as B manager of the Company, for an indefinite period; and
3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

THEOLIA S.A., une société anonyme de droit français, ayant un capital social de EUR 90,840,167.60, dont le siège social est situé au 75 rue Denis Papin, BP 80199, 13795 Aix en Provence Cedex 3, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 423 127 281;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 décembre 2012, Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "BGE Management S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts comme indiqué à l'article 10.2 (vii) du présent acte.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et selon le cas, la cession, de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, qui peut inclure la prestation de services de gestion à des filiales dans lesquelles la Société a un intérêt. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, et selon le cas, vendre ou bien céder, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou à la cession de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance (le Conseil)

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social exposé à l'article 3 du présent acte.

(ii) Les pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par décision du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, cette majorité comprenant le vote positif du gérant A.

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou par la signature du gérant unique.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée comme une référence à ce gérant unique, le cas échéant.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est de un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés. Adoptée avec le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2012.

Souscriptions et Libérations

THEOLIA S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1.- M. Fady KHALLOUF, administrateur de société, né à Chiah (LBN) le 27 juin 1960, avec adresse professionnelle au 75, rue Denis Papin, BP 80199, F -13795 Aix-en-Provence Cedex 3, France; est nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée et

- M. Patrick MOINET, administrateur de société, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, avec adresse professionnelle au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation GRE/2012/4850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013022201/486.

(130026879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026416/10.

(130032311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Tectia Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.448.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

La société Tectia Operations Ltd, une société à responsabilité limitée de droit Finlandais, ayant son siège social à FI-00520 Helsinki, Kumpulantie 3 (Finlande),

agissant en qualité d'associé unique de la Société définie ci-dessous détenant la totalité des 124 parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune,

ici représenté par Madame Alexia UHL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. que la société Tectia Licensing S.à r.l., une société à responsabilité de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.448, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2670, page 128135 en date du 3 novembre 2011 (la "Société");
2. que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) représenté par 124 (cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;
3. qu'elle est l'associé unique de la Société;
4. qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
5. que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes intérimaires de la Société au 15 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
6. que l'activité de la Société a cessé;
7. que l'associé unique est donc investi de tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;
8. que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
9. que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
10. qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
11. que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. AC/2013/585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013022025/54.

(130026426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Forno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 17, rue de Gondelange.

R.C.S. Luxembourg B 153.963.

Le bilan rectifié au 31.12.2011, qui remplace le bilan 31.12.2011, déposé au Registre de Commerce en date du 11/12/2013 sous la référence (L130025203) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/02/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013026527/13.

(130032235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Chen Ling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 22/02/2013.

Référence de publication: 2013026420/10.

(130032475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Chroma Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 160.161.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026425/10.

(130032394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Compagnie Foncière et Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.657.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/02/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013026437/12.

(130032610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

COGECO Rénovations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COGECO Rénovations S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013026435/11.

(130032541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Clairvaux Invest SPF - S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026430/10.

(130032555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

DATA AUTOMATION Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 62.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026456/10.

(130032300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Cufflinks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.098.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Société Générale Bank & Trust, a société anonyme governed by Luxembourg Law, having its registered office at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 6.061,

represented by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 December 2012, hereto annexed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Title I. - Denomination - Duration - Object - Registered Office

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of "Cufflinks S.A."

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 3. Object. The Company shall have as its business purpose the holding, directly or indirectly of participations and securities in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or government bodies. In particular, the Company may acquire (by way of purchase, subscription or in any other manner) and transfer (by way of sale, exchange or otherwise) stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities and financial instruments of any kind (including derivatives). It may further possess, administer, develop and manage its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies or any other company belonging to the same group of companies.

The Company may more particularly lend money to, or invest in any form in: (i) bank deposits, (ii) its shareholders or affiliated companies of its shareholders; and (iii) professional market parties and affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with, professional market parties). Loans to, or investments in, retail clients are excluded.

The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, affiliated companies of its shareholders, group companies, professional market parties and affiliated companies of professional market parties.

The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and exposure, the obligations and exposure of its parent, or the obligations and exposure of any group or affiliated company.

The Company may also enter into forward sale agreements.

The Company may borrow in any form (excluding, however, the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures, and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Title II. - Capital - Share Rights

Art. 5. Capital.

5.1. The issued capital is set at one hundred thousand Euro (€100,000) divided into:

(i) ninety-five thousand (95,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), with a nominal value of one Euro (€1) per Ordinary Share; and

(ii) five thousand (5,000) non voting preference shares (the “Preference Shares”), with a nominal value of one Euro (€1) and a share premium of thirty four thousand Euro (€34,000) per Preference Share (the “Preference Share Premium”),

(the Ordinary Shares and the Preference Shares being together referred to as the “Shares” and the holders thereof as the “Shareholders”, unless the context otherwise requests).

5.2. The Preference Shares Premium shall, subject to the provisions of article 19.2., be freely distributable upon decision of the shareholders or in the case of an interim dividend upon decision of the board of directors but shall at all times be reserved to the holders of the Preference Shares.

5.3. The Shares are issued in registered form only and may not be converted into bearer Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the Shareholders.

5.4. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares. In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Company may suspend the exercise of any right pertaining to the relevant Share until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries or pledgors or attaching creditors and attached shareholders vis-à-vis the Company.

Art. 6. Transfers of Shares.

6.1. Shares are freely transferable subject to the other provisions of these Articles or of Arrangements mentioned in article 6.3. below. Any transfer of Shares in contravention of these Articles or of the provisions of an Arrangement shall be null and void and shall not be inscribed in the Shareholders’ register of the Company.

6.2. Transfers of Shares shall be effected by an inscription of the register of Shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

6.3. Shareholders may grant call and put options as well as transfer any rights or interests in the Shares, in favour of other Shareholders or third parties or create security interests over the Shares they hold. Any such options, rights, interests and security shall be exercisable in accordance with the provisions set forth in the relevant agreement governing such rights (an “Arrangement”) and the Shareholders and the Company (to the extent duly notified to the Company) shall be bound to comply with the provisions of any such Arrangement.

Art. 7. Redemption of Shares - Conversion of Preference Shares.

7.1 The Company may redeem its own Shares (regardless of whether Ordinary Shares or non voting Preference Shares) in cash within the limits set forth by law.

7.2 The non voting Preference Shares will be redeemed in cash by the Company at a redemption price equal to their nominal value, any unpaid but accrued Preferred Dividend plus any Preference Shares Premium (the “Redemption Amount”) subject to compliance with all legal and financial requirements set out by applicable law on the twenty-fifth (25th) anniversary of their issue date (the “Preference Shares Period”).

Art. 8. Voting Rights.

8.1. Each Ordinary Share is entitled to one vote at all meetings of Shareholders.

8.2. Preference Shares shall not be entitled to any voting rights except in the limited circumstances set out hereafter and where Luxembourg law specifically provides for voting rights for non voting preference shares.

The Preference Shares will be entitled to one vote per non voting Preference Share and vote with the Ordinary Shares at all meetings of Shareholders of the Company when, despite the existence of available statutory profits, the Preferred Dividend (as defined in article 19) has not been declared and paid for a period of two successive financial years. The non voting Preference Shares will continue to carry such voting rights until all arrears of Preferred Dividend have been paid

in full. In addition, holders of non voting Preference Shares will be entitled to one vote per non voting Preference Share and will vote with the Ordinary Shares on any resolution addressing:

- (i) any issue of new non voting preference shares,
- (ii) the approval of the Preferred Dividend or any change thereto,
- (iii) the conversion of non voting Preference Shares into Ordinary Shares,
- (iv) a reduction in the capital of the Company,
- (v) a change in the corporate purpose of the Company,
- (vi) an issue of debt securities convertible into non voting preference shares or ordinary shares,
- (vii) a liquidation of the Company,
- (viii) a conversion of the Company from one legal form under Luxembourg law to another,
- (ix) a reimbursement or distribution of the Preference Shares Premium.

However, with respect to any matter affecting the rights of the holders of Shares as a class, including the matters affecting the rights of the holders of non voting Preference Shares, a meeting of the holders of the relevant class or classes of Shares voting as a class is required in order for the resolution to be adopted.

Art. 9. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 10. Meetings of shareholders - General. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote except as otherwise provided for herein. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Thursday of the month of June in each year at 4.00 pm and for the first time in 2013.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Title III. - Management

Art. 12. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is set up by a single Shareholder or if, at a general Shareholders' meeting, it is acknowledged that the Company has no more than one sole Shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one member up to and until the next shareholders meeting at which it would be acknowledged that the Company has more than one Shareholder.

The directors shall be elected by the Shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

Art. 13. Procedures of meeting of the board. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the Shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the Shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 15. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 16. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Title IV. - Supervision

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a Shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2012.

Art. 19. Appropriation of profits.

19.1 If and to the extent required by law, five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and for as long as such surplus reserve

(the “legal reserve”) amounts to ten per cent (10%) of the issued capital (excluding any premium paid on Shares) of the Company as stated in Article 5, or as such capital may be increased or reduced from time to time as provided in that Article.

19.2 The remainder of the annual profits and other distributable reserves, as the case may be, shall be distributed pursuant and subject to the conditions of applicable law and these Articles as follows:

(i) Each year in which the Company has any distributable profits and reserves (including the Preference Shares Premium), the Preference Shares are entitled during the Preference Shares Period, to receive per annum a preferred cumulative dividend per non voting Preference Share equal to 10.96% of the nominal value of the Preference Shares and of the Preference Shares Premium at the time of declaration of any dividend (the “Preferred Dividend”) before the Ordinary Shares receive any distribution.

(ii) If distributable profits and reserves (including share premium but excluding the Preference Shares Premium) are remaining following distribution of the Preferred Dividend as set out above, it shall be distributed rateably among the holders of Ordinary Shares.

19.3 Subject to the provisions of article 19.2, any dividends payable by the Company (including the Preferred Dividend) may be paid out of realised profits, carried forward profits and any distributable reserve including available share premium. Such dividends (including the Preferred Dividend) may be paid as annual or interim dividends. Subject to the provisions of article 19.2., interim dividends may be declared and paid by the board of directors subject to observing the terms and conditions provided for by Luxembourg law and shall distribute an interim dividend at least once a year on 21 December of each year in accordance with the priority of payments set forth in article 19.2. and for the first time on 21 December 2012, provided that the legal and financial requirements set out by Luxembourg law are met. Unless specifically expressed otherwise any share premium account shall be distributable.

19.4 Any dividends payable by the Company hereunder which have remained unclaimed for five years from the relevant dividend payment date shall, if the board of directors so resolves, be forfeited and cease to remain owing by the Company.

19.5 No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title V. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

On liquidation and following satisfaction of all liabilities of the Company, the net liquidation proceeds shall be distributed among Shareholders as follows:

- (i) first any unpaid but accrued Preferred Dividend shall be paid to holders of non voting Preference Shares; thereafter the non voting Preference Shares shall receive an amount corresponding to their nominal value and paid-in share premium, if any;
- ((i) and (ii) above together the “Liquidation Amount”)
- (ii) thereafter any surplus shall be distributed rateably among the Ordinary Shares only.

Title VII. - General provisions

Art. 21. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to ninety-five thousand (95,000) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each for a subscription price of ninety-five thousand Euro (EUR 95,000.-) and to five thousand (5,000) non voting preference shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each for a total subscription price of one hundred seventy million five thousand Euro (EUR 170,005,000.-) (including a premium of one hundred and seventy million Euro (EUR 170,000,000.-) representing the total share capital of the Company. An amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) Euro is allocated to the share capital and an amount of one hundred and seventy million Euro (EUR 170,000,000.-) to the share premium account of the company reserved to the holders of the non voting preference shares.

All these shares have been paid up by the Sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent so that the sum of one hundred and seventy million one hundred thousand Euro (EUR 170,100,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 7,000.-.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company until the annual general meeting approving the 2013 annual accounts:

- Anne-Lyse Gilles, born on 19 July 1975 in Rocourt, Belgium, professionally residing at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Yves Cacclin, born on 19 September 1969 in Villerupt, France, professionally residing at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Marc Augier, born on 23 March 1970 in Marseille, France, professionally residing at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

2. that Deloitte Audit S.à.r.l. having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting approving the 2013 annual accounts; and

3. that the registered office of the Company is established at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Société Générale Bank & Trust, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.061,

représentée par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 décembre 2012, annexée au présent acte.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qui est constituée par les présentes:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Il existe, entre les actionnaires, une Société ayant la forme d'une société anonyme, ayant la dénomination Cufflinks S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des actionnaires adoptée selon la manière requise pour la modification des présents statuts (les «Statuts»).

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir directement ou indirectement des participations et des titres, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans des organes gouvernementaux. En particulier, la Société peut procéder à l'acquisition (par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen) de même qu'au transfert (par la vente, l'échange ou autrement) d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce (y compris dérivés). Elle peut également détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale, et peut prêter assistance par voie de prêt, de garanties, ou autrement, à des succursales, à des sociétés affiliées, ou à toute autre société appartenant au même groupe de sociétés.

Plus particulièrement, la Société peut prêter de l'argent à, ou investir de quelque façon que ce soit, dans: (i) des certificats de banque; (ii) ses actionnaires ou les sociétés affiliées à ses actionnaires; et (iii) des professionnels des marchés financiers et les sociétés affiliées à des professionnels des marchés financiers (ce qui inclut les véhicules à objet particulier

établis par, ou conjointement avec, des professionnels des marchés financiers). Les prêts ou investissements auprès de clients vendeurs sont exclus.

La société peut participer à des transactions dérivées avec ses actionnaires, les sociétés affiliées à ses actionnaires, les sociétés de groupe, des professionnels des marchés financiers et les sociétés affiliées à des professionnels des marchés financiers.

La Société peut fournir des garanties et contracter des contrats de sûretés afin de garantir ses propres obligations et risques, les obligations et risques de sa société mère, ou les obligations et risques de n'importe quel groupe affilié à la société.

La Société peut contracter des contrats à terme.

La Société peut emprunter dans n'importe quelle forme (à l'exception toutefois, de l'emprunt au public ou de la prise de dépôt du public).

De façon générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et effectuer toute opération financière, liée à des biens mobiliers ou immobiliers, commerciale et industrielle ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, sur décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Capital.

Art. 5.1. Le capital émis est fixé à cent mille euros (100.000 €) représenté par:

(i) quatre-vingt-quinze mille (95.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») avec une valeur nominale de un euro (1 €) par Action Ordinaire; et

(ii) cinq mille (5.000) actions privilégiées sans droit de vote (les «Actions Privilégiées») avec une valeur nominale de un euro (1 €) et une prime d'émission de trente quatre mille euros (34.000 €) par Action Privilégiée (la «Prime d'Emission Privilégiée»),

(les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées seront ensemble dénommées les «Actions») et les détenteurs seront dénommés les «Actionnaires»).

5.2. La Prime d'Emission Privilégiée sera, sous réserve des dispositions de l'article 19.2, librement distribuable sur décision des actionnaires ou, dans le cas de dividende intérimaire, sur décision du conseil d'administration, mais sera à tout moment réservée aux détenteurs d'Actions Privilégiées.

5.3. Les actions sont émises sous forme nominative uniquement et ne peuvent être converties en des actions au porteur. Des certificats attestant de l'inscription peuvent être distribués aux Actionnaires.

5.4 La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées sur le registre des actionnaires comme étant le propriétaire de plein droit des Actions. Dans le cas d'une propriété commune ou de nue-propriété et d'usufruit ou de gage ou de saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit relatif à l'Action concernée jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée pour représenter les propriétaires communs, ou les nus-propriétaires et usufruitiers ou les garants, ou les créanciers gagistes et créanciers saisissants vis-à-vis de la Société.

Art. 6. Transfert des Actions.

6.1 Les Actions sont librement transmissibles, sous réserve des autres dispositions de ces Statuts ou des Arrangements mentionnés à l'article 6.3 ci-dessous.

Tout transfert d'Actions contrevenant aux dispositions des Statuts ou d'un Arrangement sera considéré comme nul et non avenu et ne sera pas enregistré dans le registre des actionnaires de la Société.

6.2 Le transfert d'Actions prendra effet par l'inscription sur le registre des Actionnaires de la Société, sur remise à la Société d'un ou des certificats émis en rapport avec les Actions ainsi que d'un instrument de transfert satisfaisant la Société ou par déclaration écrite du transfert d'actions sur le registre des Actionnaires, daté et signé par le cessionnaire et le cédant, ou par toute personne détenant une procuration.

6.3 Les Actionnaires peuvent attribuer des options d'achat et de vente, ainsi que transférer tout droit ou intérêt lié aux Actions, en faveur d'autres Actionnaires ou tiers, ou créer une sûreté sur les Actions qu'ils détiennent. De tels options, droits, intérêts, et sûretés seront exercés conformément aux stipulations contractuelles gouvernant de tels droits (un «Arrangement») et les Actionnaires et la Société (dans la mesure où un tel Arrangement aura été dûment notifié à la Société) seront contraints de se conformer aux dispositions d'un tel Arrangement.

Art. 7. Rachat des Actions - Conversion des Actions Privilégiées.

7.1 La Société peut racheter ses Actions (peu importe qu'elles soient des Actions Ordinaires ou des Actions Privilégiées sans droit de vote) en numéraire, dans la limite prévue par la loi.

7.2 Les Actions Privilégiées sans droit de vote seront rachetées en numéraire par la Société à un prix de rachat égal à leur valeur nominale augmenté de tout Dividende Privilégié non payé et de toute Prime d'Emission Privilégiée (le «Prix de Rachat»), sous réserve de l'accomplissement de toutes les conditions légales et financières applicables selon la loi en vigueur au jour du vingt-cinquième 25^{ème} anniversaire de leur date d'émission (la «Période d'Actions Privilégiées»).

Art. 8. Droits de Vote.

8.1 Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote à toutes assemblées des Actionnaires.

8.2 Les Actions Privilégiées ne seront pas assorties d'un droit de vote, excepté dans les circonstances limitées établies ci-dessous, et dans les cas où la loi luxembourgeoise prévoit spécifiquement des droits de vote pour des actions privilégiées sans droit de vote.

Les Actions Privilégiées conféreront un vote par Action Privilégiée sans droit de vote, et donneront droit de voter avec les Actions Ordinaires à chaque assemblée des Actionnaires de la Société, dès lors que, malgré l'existence de bénéfices statutaires, le Dividende Privilégié (tel que défini à l'article 19) n'a pas été déclaré et payé pour la période de deux années fiscales successives. Les Actions Privilégiées sans droit de vote conféreront ces droits de vote jusqu'à ce que toutes les sommes dues, relatives au Dividende Privilégié, aient été intégralement remboursées. En outre, les détenteurs d'Actions Privilégiées sans droit de vote bénéficieront d'un vote par Action Privilégiée sans droit de vote, et voteront ensemble avec les Actions Ordinaires sur toutes résolutions relatives à:

- (i) toute émission de nouvelles actions privilégiées sans droit de vote,
- (ii) l'approbation d'un Dividende Privilégié ou de tout changement s'y rapportant,
- (iii) la conversion d'Actions Privilégiées sans droit de vote en Actions Ordinaires,
- (iv) une réduction du capital de la Société,
- (v) un changement de l'objet social de la Société,
- (vi) une émission d'obligation convertibles en actions privilégiées sans droit de vote ou en actions ordinaires,
- (vii) la liquidation de la Société,
- (viii) la conversion de la Société d'une forme légale reconnue à Luxembourg à une autre,
- (ix) un remboursement ou distribution de la Prime d'Emission Privilégiée.

Toutefois, dans le cas où un événement quelconque porterait atteinte aux droits des détenteurs d'Actions d'une classe, en ce compris les événements portant atteinte aux droits des détenteurs d'Actions Privilégiées sans droit de vote, une assemblée des détenteurs d'Actions de ou des classe(s) concernée(s) votant en classe est requise afin que la résolution soit adoptée.

Art. 9. Augmentation du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision des Actionnaires statuant dans la manière et selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 10. Assemblées des actionnaires - Généralités. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

Dans le cas d'une pluralité des actionnaires, toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera le corps des Actionnaires de la Société dans son intégralité. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront les convocations aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur tenue, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

Chaque Action donne droit à une voix sauf disposition contraire dans ces Statuts. Un Actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, par fax, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes les autres conditions que les actionnaires doivent remplir pour participer à toute assemblée des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 16 heures et pour la première fois en 2013.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Titre III. - Gérance

Art. 12. Conseil d'administration. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société est constituée par un Actionnaire unique, ou si à une assemblée générale des Actionnaires il est reconnu que la Société ne comporte qu'un seul Actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre à jusqu'à la prochaine assemblée générale à laquelle il serait reconnu que la Société a plus d'un Actionnaire.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée annuelle pour une période maximale de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment sur décision des Actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 13. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des Actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des voix un président pro tempore à ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par fax, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés ayant déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions individuelles se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt résultant de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante), cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de l'administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, sur un ou plusieurs documents similaires, prendre des résolutions en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou facsimilé ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou le président pro tempore qui aura, en son absence, assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs aux assemblées générales des actionnaires non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière et les affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ses affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil. Il peut également déléguer et conférer des mandats spéciaux à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tout fondé de pouvoir ou employé et fixer leur rémunération.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagées par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été conférés par le conseil d'administration.

Titre IV. - Surveillance

Art. 17. Commissaires. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué à tout moment par les Actionnaires avec ou sans motif.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve supplémentaire sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société (excluant toute prime payée pour des Actions) tel que prévu à l'Article 5, ou tel que le capital peut être augmenté ou réduit de temps à autres tel que prévu à cet Article.

19.2 Le montant restant des bénéfices annuels et les autres réserves distribuables, selon le cas, seront distribués conformément et sous réserve des conditions de la loi applicable et des présents statuts de la manière suivante:

(i) Chaque année où la Société a des bénéfices et des réserves distribuables (incluant la Prime d'Emission Privilégiée), les Actions Privilégiées auront droit, durant la Période d'Actions Privilégiées, à recevoir annuellement un montant de dividendes privilégiés cumulés par Action Privilégiée sans droit de vote égale à 10,96% de la valeur nominale d'une Action Privilégiée et de la Prime d'Emission Privilégiée au moment de la déclaration de dividendes (le «Dividende Privilégié») avant que les Actions Ordinaires ne reçoivent une quelconque distribution.

(ii) S'il reste un bénéfice net annuel distribuable des bénéfices et réserves (incluant la prime d'émission, mais excluant la Prime d'Emission Privilégiée) après la distribution du Dividende Privilégié aux Actions Privilégiées, tel que décrit ci-dessus, il sera distribué proportionnellement entre les détenteurs d'Actions Ordinaires.

19.3 Conformément aux dispositions de l'article 19.2, tout dividende payable par la Société (incluant les Dividendes Privilégiés) peut être distribué à partir des bénéfices réalisés et bénéfices reportés et toute réserve distribuable, y compris la prime d'émission disponible. De tels dividendes (incluant les Dividendes Privilégiés) peuvent être payés à titre de dividendes annuels ou de dividendes intérimaires. Sous réserve des dispositions de l'article 19.2, des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le conseil d'administration, sous réserve du respect des conditions générales établies par la loi luxembourgeoise, et seront distribués au moins une fois par an le 21 décembre de chaque année, en accord avec l'ordre des priorités de paiement établi à l'article 19.2, et pour la première fois le 21 décembre 2012, sous réserve que les conditions financières et légales établies par la loi luxembourgeoise soient remplies. A moins que la loi n'en dispose autrement, tout compte de prime d'émission sera distribuable.

19.4 Un dividende déclaré, par la Société, mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le détenteur de cette action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

19.5 Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée à travers la procédure requise pour la modification des statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires procédant à cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Dans le cadre de la liquidation et suite à la satisfaction des obligations de la Société, la le boni de liquidation sera distribué entre les Actionnaires comme suit:

(i) d'abord, tout Dividende Privilégié impayé mais accumulé sera payé aux détenteurs d'Actions Privilégiées sans droit de vote;

ensuite, les Actions Privilégiées sans droit de vote recevront une somme correspondant à leur valeur nominale augmentée de toute prime d'émission payée, le cas échéant;

((i) et (ii) ci-dessus seront dénommés le «Montant de Liquidation»)

(ii) par la suite, tout surplus sera distribué au prorata entre les Actionnaires Ordinaires uniquement.

Titre VII. - Dispositions Générales

Art. 21. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des Actionnaires, sous réserve que le quorum et les conditions de vote requis par la loi luxembourgeoise soient réunis.

Art. 22. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit à quatre-vingt-quinze mille (95.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un 1 euro chacune pour un prix de souscription de quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 95.000,-) et à cinq mille (5.000) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de 1 euro chacune pour un prix de souscription de cent soixante-dix millions cinq mille Euros (EUR 170.005.000,-) euros (y compris une prime d'émission de cent soixante-dix millions d'Euros (EUR 170.000.000,-), représentant la totalité du capital social de la Société. Un montant de cent mille Euros (EUR 100.000,-) euros est alloué au capital social de la société et un montant de cent soixante-dix millions d'Euros (EUR 170.000.000,-) est alloué au compte de prime d'émission réservée aux actions privilégiées sans droit de vote.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de cent soixante-dix millions cent mille Euros (EUR 170.100.000,-) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 7.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social émis, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'année 2013:

- Anne-Lyse Gilles, née le 19 juillet 1975 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Yves Cacclin, né le 19 septembre 1969 à Villerupt, France, résidant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Marc Augier, né le 23 mars 1970 à Marseille, France, résidant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

2. que Deloitte Audit S.à.r.l. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'année 2013; et

3. que le siège social de la Société est établi au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63287. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 201302248/595.

(130026939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Classis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 66.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026432/9.

(130032218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Coralie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5413 Canach, 20, Scheiffeschgaard.

R.C.S. Luxembourg B 104.395.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026441/9.

(130032014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

DCC Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.087.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026457/10.

(130032244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

DCC Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.023.825,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.667.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026458/10.

(130032346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

E-Trans GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 135.633.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026464/9.

(130032569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.
